

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-164

**ENGAGEMENT DE LA VILLE DE
LE PORT DANS LA DEMARCHE
VISANT A ATTEINDRE LE LABEL
« 100% EDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE »**

NOTA : le Maire certifie que la
convocation du conseil municipal a
été faite et affichée le 27 novembre
2023.



LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 5 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi
cinq décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul
Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte,
M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali,
M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M.
Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par
Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme
Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Max
Nagès, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue,
Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme
Paméla Trécassee par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
17h12 (affaire n° 2023-154).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Excusés : Mme Gilda Bréda et Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2023-164

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LE PORT DANS LA DEMARCHE VISANT A ATTEINDRE LE LABEL « 100% EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2015-048 du conseil municipal du 05 mai 2015 approuvant les termes du pacte culture entre la Ville du Port et l'Etat ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la politique culturelle menée par la Ville de Le Port visant à faciliter la rencontre entre les professionnels du champ artistique de l'éducation, pour un encadrement pédagogique performant sur le territoire ;

Considérant que dans la continuité du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), du Projet Educatif de Territoire et du pacte culture, le label « 100 % Education Artistique et Culturelle » offre à la Ville l'opportunité de conforter son identité de ville référente en matière artistique et culturelle ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Culturelle Sportive – Petite Enfance » réunie le 22 novembre 2023 ;

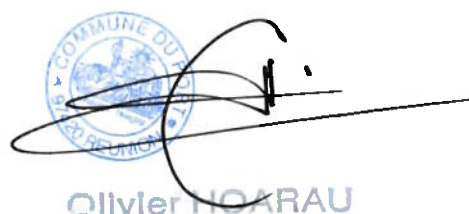
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'engagement de la ville de Le Port dans la démarche visant à obtenir le label « 100 % Éducation Artistique et Culturelle » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LE PORT DANS LA DEMARCHE VISANT A ATTEINDRE LE LABEL « 100% EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE »

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'engagement de la Ville de Le Port à obtenir le label « 100% Éducation Artistique et Culturelle ».

Depuis 2014, la clé de voute de la politique culturelle de la ville de Le Port s'inscrit dans un renforcement de la démocratisation de la culture. C'est en ce sens que nous impulsons et accompagnons le développement structurel et institutionnel des acteurs. La culture étant un lien sociétal et les expériences esthétiques ouvrant des perspectives sur le monde et sur soi-même, nous favorisons ainsi l'épanouissement individuel et collectif au travers de nos dispositifs.

Ceux-ci viennent en complément des projets de qualité portés par les acteurs culturels, donnant accès à une culture vivante, variée : spectacle vivant, arts visuels, lecture publique, culture scientifique et patrimoine.

La politique culturelle de la Ville porte ainsi son attention à la facilitation de la rencontre entre les professionnels du champ artistique, de l'éducation, pour un encadrement pédagogique performant sur le territoire. C'est ainsi qu'en 2016, a été mis en place un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) dans la continuité du Projet Educatif de Territoire et du pacte Culture adoptés en 2015, puis le dispositif Cité Educative en 2019.

Le label « 100 % Éducation Artistique et Culturelle » s'inscrit dans la continuité de la politique culturelle et éducative de la Collectivité. Ce label donne à notre approche une visibilité et une reconnaissance nationale. Il s'agit pour la Ville de faire valoir son expertise en matière d'éducation artistique et culturelle. Être labellisé « 100 % EAC » est l'opportunité pour Le Port de conforter son identité de ville référente en matière artistique et culturelle.

Les objectifs généraux du label « 100 % Éducation Artistique et Culturelle » sont :

- favoriser un égal accès des familles à la culture artistique, culturelle, scientifique et technique ;
- veiller à la diversité de l'offre culturelle et à son accessibilité sur l'ensemble du territoire, à destination des adultes, des jeunes et des plus jeunes ;
- inscrire l'éducation artistique et culturelle dans le volet culturel des projets d'établissements partenaires ;
- permettre aux familles de fréquenter et de s'approprier les différents lieux culturels de leur territoire ;
- permettre aux jeunes de se créer une culture artistique personnelle qui leur permettra de tisser un lien social fondé sur des références culturelles partagées ;
- renforcer la mise en réseau interprofessionnelle (opérateurs culturels, équipes éducatives, équipes artistiques résidentes ou accueillies...) ;
- soutenir et encourager les collaborations pour le développement des projets communs.

La réussite du label « 100 % Éducation Artistique et Culturelle » nécessite l'implication et une forte collaboration de l'ensemble des partenaires. D'un commun accord, trois projets ont été mis en exergue par les Directions Culturelle et Educative de la Ville et les partenaires de la Direction

des Affaires Culturelles de La Réunion et la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle :

1/ Parcours artistique : **La vie devant soi**

2/ **Groove dan port**

3/ **Un patrimoine ancré dans l'avenir** : Tiprat le pirat, circuit patrimoine, Ville Musée !

Le label permettra notamment de mobiliser davantage de partenaires financiers pour la réalisation des actions d'éducation artistiques et culturelles.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'engagement de la ville de Le Port dans la démarche visant à obtenir le label « 100 % Éducation Artistique et Culturelle ».
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièce jointe :

- Export du Projet du « 100% Éducation Artistique et Culturelle »
- Diagnostic de l'ensemble des actions menées et des publics touchés en 2022 et 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_164-DE



Dossier N° : 14316497
Démarcne : Label 100% EAC
Organisme : Secrétariat général du Haut Conseil de l'éducation artistique
et culturelle

Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 29 septembre 23 17:09

En instruction le : 29 septembre 23 17:09

Identité du demandeur

Email : manuelle.pellissier@ville-port.re
Civilité : Mme
Nom : Pellissier
Prénom : Manuelle

Formulaire

Votre région

La Réunion

Informations préliminaires : données personnelles

Recueil des données personnelles

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et d'effectuer des suivis statistiques.

La déclaration de politique RGPD de la démarche est accessible dans la notice ci-dessus.

Pour en savoir plus sur la politique RGPD du portail demarches-simplifiees.fr, rendez-vous à l'adresse : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/cgu/cgu#4-traitement-des-donnees-a-caractere-personnel> (CGU, article 4).

Dossier d'engagement 100% EAC

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_164-DE



Représentant(e) de l'organe délibérant (maire, président(e) d'intercommunalité, etc.)

Prénom et nom

Olivier Hoarau

Fonction

Maire

Adresse

Rue Renaudière de Vaux 97420 Le Port

Numéro de téléphone

02 62 42 87 00

Adresse mail

olivier.hoarau@ville-port.re

Référent(e) du projet

Prénom et nom

Manuelle Pellissier

Fonction

Directrice Culture et Patrimoine

Adresse

9 Rue Renaudière de Vaux 97420 Le Port

Numéro de téléphone

0692 58 65 07

Adresse mail

manuelle.pellissier@ville-port.re

1. Présentation du territoire

1.1 Collectivité porteuse du projet d'engagement

Numéro SIRET

SIRET : 21974007300016

SIRET du siège social : 21974007300016

Dénomination : MAIRIE

Forme juridique : Commune et commune nouvelle

Libellé NAF : Administration publique générale

Code NAF : 84.11Z

Date de création : 1^{er} janvier 1983

Etat administratif : En activité
Effectif (ISPF) : 1000 à 1999 salariés
Code effectif : 42
Numéro de TVA : FR83219740073
intracommunautaire
Adresse : COMMUNE DU PORT
HOTEL DE VILLE
9 RUE RENAUDIERE DE VAUX
BP 62004
97420 LE PORT France

Information

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre collectivité : dénomination, sigle, adresse postale, statut, numéro SIREN.

Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.

Typologie

Commune

Département

974 – La Réunion

Académie

La Réunion

Nombre d'habitants

32864

dont jeunes de moins de 25 ans

12696

Quels sont les dispositifs nationaux/prioritaires existants sur le territoire ?

Quartiers politique de la ville, action cœur de ville, cités éducatives

Spécificités du territoire et des publics

En 2021, le CCAS a publié l'ABS de la ville de Le Port. Celle-ci territoire :

« Les moins de 15 ans représentent 24% de la population du Port (8 160 personnes). 22% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 7 560 personnes.

Le cœur de la pyramide des âges regroupe 38% de la population : 17% des habitants ont entre 30 et 44 ans (5 860 personnes) et 20% entre 45 et 59 ans (6 970 personnes).

Enfin, 16% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 12% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (4 030 personnes) et 5% de seniors de 75 ans ou plus (1 540 personnes). Entre 1999 et 2017, l'âge médian de la population a augmenté, comme en France hexagonale : une personne du Port sur deux est âgée de moins de 33 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 24 ans dix-huit ans plus tôt.

Finalement, dès la lecture de la pyramide des âges, des enjeux sociaux apparaissent : déséquilibre entre générations, isolement des personnes âgées, enfants de familles monoparentales (notamment des adolescents), situation des femmes (monoparentalité puis isolement). »

« Le niveau de vie médian du Port est de 1 098€ : 50% de la population vit avec moins de 1098€ par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1 098€.

Ce niveau de vie médian est inférieur de 661€ à celui observé pour la France hexagonale. » « 47% de la population du Port vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 16 350 personnes. Ce taux de pauvreté est supérieur de 33 points à celui de la France hexagonale. »

« En 2017, 5 230 mineurs sont en situation de vulnérabilité au Port, dont 750 de moins de 3 ans, 810 de 3-5 ans, 1 570 de 6-10 ans, 1 240 de 11-14 ans et 860 de 15-17 ans. La part de mineurs vulnérables s'étend ainsi de 48% pour les 15-17 ans à 59% pour les 6-10 ans.

L'indice de vulnérabilité des mineurs (©Compas) permet d'appréhender le nombre d'enfants qui pourraient présenter des difficultés socio-éducatives temporaires ou plus durables à un moment ou un autre de leur parcours scolaire. »

1.2 Établissements scolaires, d'enseignement supérieur et d'accueil des jeunes (publics et privés)

1.3 Ressources artistiques, culturelles et patrimoniales mobilisables

Votre collectivité est-elle engagée dans des partenariats avec le ministère de la Culture ?

Oui

Le(s)quel(s) ?

Convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle, Contrat territoire-lecture

Domaines artistiques et culturels

Architecture et patrimoine, Cinéma, Arts graphiques et plastiques, Livre et lecture, Musique, Danse, Photographie, Théâtre

Lieux d'accueil du public sur le territoire

Bibliothèques, médiathèques, Centres d'art, Cinémas, Fab lab, Archives, Salles de concert, Théâtres

Lieux d'accueil du public hors territoire

Conservatoires, écoles de musique, Salles de concert, Musées, Monuments, Micro-folies, Centres d'art

2. État des lieux

2.1 État des lieux qualitatif

Information

En vous aidant du Guide pratique pour l'état des lieux territorial (à télécharger en cliquant ici), merci de positionner votre territoire dans l'un des trois niveaux pour chacun des quinze principes mentionnés.

Principe n°1 - Démarche artistique et culturelle dans le respect de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle

Niveau 3

Principe n°2 - Temps scolaire ou de formation

Niveau 3

Principe n°3 - Hors temps scolaire

Niveau 3

Principe n°4 - Petite enfance

Niveau 3

Principe n°5 - Enseignement supérieur

Niveau 3

Principe n°6 - Environnement familial ou de vie des jeunes

Niveau 2

Principe n°7 - Inscription de l'objectif 100% EAC dans les projets d'établissements d'accueil d'enfants et de jeunes

Niveau 3

Principe n°8 - Rayonnement des actions sur leur territoire, croisement des publics et continuité des temps de vie, en mixité sociale, intergénérationnelle

Niveau 3

Principe n°9 - Outil de suivi personnalisé du jeune bénéficiaire, pour garder trace de son parcours et pour la capitalisation de ses projets d'éducation artistique et culturelle

Niveau 3

Principe n°10 - Production et diffusion de documents d'accompagnement pour la construction et le suivi des projets et l'information des territoires (liste des ressources artistiques, culturelles, patrimoniales...)

Niveau 3

Principe n°11 - Conception et mise en place de formations

Niveau 3

Principe n°12 - Cadre général de pilotage

Niveau 3

Principe n°13 - La structuration d'un projet de territoire en s'appuyant sur les conventions et projets éducatifs territoriaux existants

Niveau 3

Principe n°14 - Conception et mise en œuvre de dispositifs d'évaluation

Niveau 3

Principe n°15 - Conception et mise en œuvre de dispositifs de valorisation et de partage d'expériences

Niveau 3

2.2 État des lieux quantitatif

Proportion d'élèves bénéficiant chaque année d'un projet structuré d'EAC

90

Proportion de structures d'accueil hors temps scolaire proposant des projets EAC

100

Proportion d'établissements d'accueil du jeune enfant et lieux d'accueil de la petite enfance proposant des actions d'éveil artistique et culturel

100

Proportion d'établissements d'enseignement supérieur proposant des actions d'EAC

100

Proportion de structures culturelles engagées dans au moins un partenariat avec un établissement accueillant des enfants et des jeunes

100

Si vous ne pouvez pas renseigner les indicateurs ci-dessus, merci de préciser pourquoi

Non communiqué

2.3 État des lieux développé

Information

Merci de développer et d'analyser votre état des lieux qualitatif et quantitatif.

Présentation du contexte territorial en matière d'éducation et d'appréhender le contexte global dans lequel a été définie la stratégie 100% LAC du territoire

La ville de Le Port est une ville qui compte 32 864 habitants, dont 80 % de ses quartiers sont des quartiers prioritaires.

La situation sociale des familles portoises est majoritairement précaire et 44% de la population a moins de 30 ans.

Plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté.

La part de mineurs vulnérables s'étend de 48% pour les 15-17 ans à 59% pour les 6-10 ans.

L'indice de vulnérabilité des mineurs (©Compas) permet d'appréhender le nombre d'enfants qui pourraient présenter des difficultés socio-éducatives temporaires ou plus durables à un moment ou un autre de leur parcours scolaire. »

Beaucoup d'efforts sont mis en place au niveau de l'éducation nationale, la majorité des classes élémentaires comptent 15 enfants de manière à accompagner au mieux les élèves.

Les enjeux de l'éducation et de l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives sont fondamentaux pour le développement, le décroisement et l'autonomie des familles.

L'Éducation et la Culture sont des domaines d'intervention prioritaires pour la ville de Le Port. C'est pourquoi, en 2016, la Ville a mis en place un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) dans la continuité du Projet Éducatif de Territoire et du pacte Culture adoptés en 2015.

Le CLEA s'inscrit ainsi au cœur de la politique éducative et culturelle de la Collectivité.

Cette politique a pour vocation de faciliter la rencontre entre les professionnels de l'éducation, de l'animation et les acteurs de la vie culturelle intervenant sur le territoire.

Par l'émergence de projets de qualité, elle a également pour but de favoriser l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines allant du spectacle vivant, des arts visuels à la culture scientifique et au patrimoine.

Le but de ce contrat est de fédérer les acteurs autour d'un projet éducatif, artistique et culturel partagé. Les actions menées viseront à structurer le réseau des professionnels de la jeunesse et de l'éducation autour d'initiatives communes.

L'enjeu du CLEA est également de pouvoir accompagner chaque enfant à emprunter des chemins de traverse vers de nouveaux territoires culturels.

Ainsi, il s'agit de lutter contre l'enfermement, le communautarisme, l'uniformisation et la massification d'œuvres commerciales.

L'enjeu du CLEA est également de pouvoir accompagner chaque enfant à emprunter des chemins de traverse vers de nouveaux territoires culturels.

Ainsi, il s'agit de lutter contre l'enfermement, le communautarisme, l'uniformisation et la massification d'œuvres commerciales.

Les objectifs généraux du CLEA sont :

- De favoriser un égal accès de tous les jeunes à la culture artistique, culturelle, scientifique et technique ;
- De veiller à la diversité de l'offre culturelle et à son accessibilité sur l'ensemble du territoire, à destination des enfants et des jeunes pendant et hors temps scolaire ;
- D'inscrire l'éducation artistique et culturelle dans le volet culturel des projets d'établissements partenaires ;

- de permettre aux jeunes de fréquenter et de s'approprier leur territoire ;
- de permettre aux jeunes de se créer une culture artistique personnelle qui leur permettra de tisser un lien social fondé sur des références culturelles partagées ;
- de renforcer la mise en réseau interprofessionnelle (opérateurs culturels, équipes éducatives, équipes artistiques résidentes ou accueillies...) ;
- de soutenir et encourager les collaborations pour le développement des projets communs.

La réussite du CLEA réside dans l'implication et l'étroite collaboration de l'ensemble des différents partenaires.

Les objectifs sont multiples, il s'agit de structurer, renforcer et améliorer le service public.

- Structurer les projets pour une meilleure visibilité et avoir une lecture claire et cohérente des propositions artistiques et culturelles.
- Renforcer l'existant en développant les liens entre les partenaires.
- Améliorer l'offre en développant et imaginant de nouveaux projets partagés.

Présentation des actions entreprises pour généraliser l'EAC sur le territoire

1/ Parcours artistique : La vie devant soi

EAC Eveil des tous petits

En temps scolaire, pour les crèches et classes passerelles, projet 0-3 ans :

« Romans ti baba » du Kabardock, et d'autres sont organisés par la ville, tels que les siestes sonores, les ateliers d'expression corporelle, l'éveil musical, la découverte du livre.

Hors temps scolaire, l'offre est aussi très diversifiée, dans des espaces plus adaptés à l'accueil des familles. A la médiathèque avec « Bébé lecteur » où le rendez-vous est donné, les familles viennent avec leurs enfants en bas âge découvrir une histoire, un conte, une chanson.

Chaque mois, les ateliers « matinées marmay », sont organisés dans les quartiers prioritaires par La Friche, centre d'art contemporain (en partenariat avec les bailleurs). Les centres sociaux ouvrent eux-aussi leurs portes pour proposer des actions de partage de petits déjeuners par exemple autour d'un artiste, d'un musicien.

EAC maternelle et élémentaire :

L'ensemble des acteurs culturels se mobilise pour proposer des actions de sensibilisation artistique dans tout le cursus scolaire et hors temps scolaire dans plusieurs domaines : musique, arts visuels, cinéma, danse, théâtre, numérique.

Ce public captif, en plein développement de leur personnalité sont demandeurs et très réceptifs aux différentes formes d'expressions. Que ce soit à l'école, au centre de loisir, à la médiathèque le mercredi ou bien dans le quartier en soirée, cette tranche d'âge se nourrit de toutes les propositions artistiques. Ils découvrent et sont des consommateurs réguliers des lieux culturels.

Très souvent, il s'agit d'accompagner le parent dans cette démarche. Nombreux sont les enfants qui poussent la porte par curiosité mais nombreux aussi sont ceux dont les parents ne comprennent pas où n'ont pas le réflexe de l'expérience artistique. L'accès à la culture est un effort qui doit être fait par les services publics pour enlever toutes les barrières et freins mais les familles ont aussi évidemment leurs rôles.

Nous devons donner envie, rendre attractif l'offre pour amener l'enfant, le parent dans ce domaine spécifique où se mêle la sensibilité, la beauté, la performance et la découverte de soi.

Dans la continuité, les collèges et lycées s'inscrivent dans plusieurs dispositifs et sont très actifs dans les pratiques artistiques et culturelles. Pour cette tranche d'âge, l'offre culturelle se fait de la même façon par le biais des lieux culturels et dans les espaces publics, dans les quartiers. Évidemment, ce public traversant d'autres préoccupations souvent liées à leur environnement et relations qui évoluent, il faut alors faire preuve d'imagination.

1/ EAC Enseignement supérieur d'Art (3 écoles en arts visuels)

Les écoles d'enseignement artistique sont l'école supérieure d'art, l'école nationale supérieure d'architecture et l'institut de l'image de l'océan Indien. Chaque école a sa spécificité et son programme. Cependant de nombreuses collaborations se font avec les workshops, les conférences et les fonds documentaires partagés.

Les étudiants de chaque établissement ont créé leur association, et participent aux actions de territoire. Cette démarche est récente (août 2023) et montre une volonté de s'inscrire dans les projets de la ville, et, notamment dans le partage d'expériences esthétiques.

2/ Groove dan port (projet d'actions culturelles qui se décline à tous les espaces de vie : école, quartier)

Groove dan port est un projet fédérateur autour de la musique. Il permet à travers divers genres musicaux d'aborder différents instruments et plusieurs pratiques. Les partenaires associatifs sont dans le projet et organisent plusieurs actions culturelles sur l'année. L'opportunité est de préparer le public, de pouvoir sensibiliser et faire découvrir au public des musiques du monde.

Plusieurs actions des acteurs culturels participent à Groove dann Port : "Percustrad" et "chorale", organisées par l'association Village Titan avec les écoles. Et des actions sont mises en place dans les quartiers avec le Kabardock et la médiathèque sous forme de concerts et de contes musicaux.

Ces différentes actions vont être intégrées dès octobre 2023 dans une cohérence plus globale lié à un festival de "Jazz dan port" qui aura lieu au mois d'août 2024.

En vue de « Jazz dann Port » :

Après de nombreux temps d'échanges, un volet pour les adolescents va permettre de valoriser les pratiques musicales des jeunes et de travailler sous forme de "masterclass", des morceaux, des rythmes, en proposant des temps de rencontres avec les artistes, et cela tout au long de l'année. C'est un bel exemple de projet de partenariat, il y a encore beaucoup à construire. Nous savons que la musique fédère et que les différents publics, avec ces temps de sensibilisation, répondront présents.

Les publics attendus sont : les écoles, les collèges, lycées, les écoles d'enseignement supérieur et les familles. Chacun à son niveau apporte sa vision, soit dans la musique directement, soit dans le travail de communication visuelle, soit en partageant des connaissances.

3/ Un patrimoine ancré dans l'avenir : Tiprat le pirat, patrimoine architectural, Ville Musée !

Circuit numérique :

Le circuit numérique est un parcours à travers la Ville de Port-au-Prince, à l'intermédiaire d'une application historique et ludique, *Tipra*, l'association de médiation scientifique « Les Petits Débrouillards » et deux Directions de la commune (Cohésion Sociale et Culture et Patrimoine). Dans ce jeu interactif pensé comme une chasse au trésor, la ville du Port est engloutie sous l'eau tel l'Atlantide; le joueur se déplace d'île en île dans un bateau guidé par une boussole et en compagnie du pirate Barbe Rousse, qui fait office de guide virtuel tout au long de ce parcours. C'est une manière d'aborder la question environnementale du réchauffement climatique. Il s'agit à la fois dans une projection dans le futur et à la fois redécouvrir le patrimoine grâce à l'outil digital.

Les îles représentent des points clés qui nous permettent de découvrir l'histoire et la genèse de la ville du Port. On y retrouve des endroits tels que la place des cheminots, les grandes maisons des ingénieurs, l'ancien bureau des douanes, l'église Jeanne d'Arc, le Grand Marché, etc.

Tout au long du parcours, les joueurs apprennent comment cette plaine désertique est devenue la ville culturelle, industrielle et en plein essor que l'on connaît aujourd'hui. L'apprentissage de son histoire est entrecoupé de mini jeux mettant en scène les éléments clés de l'histoire de la Ville comme le train ou la pêche.

En moyenne, les joueurs peuvent effectuer ce parcours en l'espace d'une heure et demie, ce qui le rend à la fois très accessible pour un public scolaire comme touristique, ou même local.

Circuit Patrimoine :

Le circuit patrimoine est un parcours pédestre qui s'effectue avec un guide.

Celui-ci nous plonge dans l'histoire et la genèse de la commune du Port, de la fin du XIXème siècle à nos jours. Il débute à la place des cheminots et traverse le quartier de la vieille ville. A travers le panorama établi par le guide des bâtiments et places de la commune, chaque participant en apprend à la fois sur les us et coutumes des Portois d'antan à travers plusieurs collectes de témoignages, de lectures de lettres

Circuit Ville-musée :

Le circuit Ville-musée est un parcours qui s'effectue à vélo ou à pieds en présence d'un guide. Généralement par groupe de dix, les participants traversent les différents quartiers du Port dont le quartier Epuisement, Rose des Vents, ZAC 1, ZAC 2, Titan, le Grand Port, et depuis peu la Rivière des Galets afin de découvrir les 40 fresques monumentales des artistes locaux et internationaux, tels que Jace, GorgOne, Méo, Seth, Ceet, Masami, Jobert et Poes, l'Atlas, Jone One, ECB et tant d'autres encore.

A travers le street art le public est donc amené à parcourir la Ville en même temps que ce mouvement artistique engagé qui interroge et pérennise la relation des habitants à leur territoire.

Dans le circuit est intégré toutes les oeuvres monumentales, notamment les sculptures, la plus récente étant l'œuvre « Plateau du Ciel » de CHourouk Hriech, inaugurée avec le Centre National des Arts Plastiques en 2023. Le territoire en compte une dizaine.

Présentation détaillée d'un projet emblématique, en indiquant les liens vers les ressources numériques éventuelles

"Ville Musée"

L'opération "Ville Musée" vient s'organiser dans les quartiers prioritaires principalement. Les résidents ne sont pas toujours fiers de leur environnement d'habitation.

Cela se remarque avec les nombreuses insultes inscrites sur les murs et par la dégradation des espaces publics.

La volonté, l'idée principale du projet "Ville Musée" est de favoriser le changement de ces comportements.

La ville avec les partenaires et les bailleurs sociaux mettent en place ensemble un projet de réaménagement, de sensibilisation à l'environnement et le respect des espaces publics.

Dans la continuité, avec le projet artistique de territoire « Ville Musée » il s'agit de faire de ces lieux, un espace public valorisant et dynamique avec la participation des habitants.

Et c'est par la sensibilisation des jeunes, des plus jeunes, en changeant le regard que les habitants portent sur leur quartier que cette action fédère le respect sur le long terme.

Cette expérience déjà réalisée dans d'autres quartiers a montré que l'embellissement des espaces de vie avec le concours des artistes et des habitants amène naturellement, les résidents à prendre soin des lieux communs. L'espace public fréquenté par les enfants, embellis par les artistes et les familles donne envie de rester dans cette dynamique de changement et d'amélioration de vie.

La Direction Culture et Patrimoine intervient sur la partie médiation afin d'accompagner l'attractivité du quartier. Des ateliers et des visites scolaires se font avec les acteurs du territoire. Un travail important de communication en amont, ainsi que les temps en direct, pendant les réalisations, de médiations sont les clés d'une appropriation réussie de ces œuvres dans l'espace de vie des gens.

Il ne s'agit pas d'organiser un événement qui soit déconnecté du territoire.

La sensibilisation est l'affaire de tous et cela peut prendre du temps.

Les enjeux sont le respect des œuvres, la volonté de participer à l'embellissement de son quartier et l'attractivité du territoire. Ces habitants sont les porteurs de la mémoire, d'une expérience artistique. Ils sont en mesure de parler, de communiquer sur qui sont les artistes, quelles sont leurs techniques, et surtout quels contacts ils ont eu avec eux.

Lors des circuits, à vélo ou à pied, le quartier est à chaque fois mis à l'honneur.

Les associations ou les adultes relais, par exemple, ont un rôle important.

Objectifs :

- Mettre en valeur la dynamique du quartier
- Vivre une expérience artistique
- Changer le regard des habitants et des visiteurs sur ce quartier
- Rendre attractif le quartier comme un site culturel à visiter et à respecter
- Favoriser les initiatives des habitants sur le quartier
- Sensibiliser sur la thématique de l'environnement

La thématique de la majorité des œuvres, qui revient régulièrement, est la végétation. Cette sensibilité est partagée par les artistes et les habitants. Tout le travail mené avec les chantiers d'aménagement des espaces verts est repris au niveau des motifs, des plantes, des fleurs dans la plupart des fresques.

C'est une thématique qui se pose naturellement.

L'environnement tropical est important pour les habitants.

Liens des capsules vidéos présentant les actions :

<https://fb.watch/nmhpXslOT8/>

<https://fb.watch/nmhhJewB4r/>

3. Présentation de la stratégie 100% EAC en vue de la labellisation

3.1 Objectifs quantitatifs

Information

Dans le but d'atteindre le niveau 3 de chacun des 15 principes du Guide pratique pour l'état des lieux territorial, merci de préciser les objectifs à atteindre dans les 5 ans.

Proportion d'élèves bénéficiant chaque année d'un projet structuré d'EAC

100

Proportion de structures d'accueil hors temps scolaire proposant des projets EAC

100

Proportion d'établissements d'accueil du jeune enfant et lieux d'accueil de la petite enfance proposant des actions d'éveil artistique et culturel

100

Proportion d'établissements d'enseignement supérieur proposant des actions d'EAC

100

Proportion de structures culturelles engagées dans au moins un partenariat avec un établissement accueillant des enfants et des jeunes

100

Si vous n'êtes pas en mesure de renseigner actuellement ces indicateurs, merci d'indiquer quels outils vous prévoyez de mettre en place pour mener cette évaluation d'ici 5 ans

Non communiqué

3.2. Stratégie globale pour atteindre le 100% EAC

Présentation des objectifs et motivations qui conduisent votre territoire à se porter candidat au label 100% EAC

La ville est engagée depuis sa création dans une politique de développement culturel. Le Pacte Culture, signé en août 2015, précise l'ambition municipale en affirmant qu'au-delà d'une compétence, la culture est une responsabilité. L'implication de la puissance publique municipale traduit une vision de l'intérêt général et l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet culturel :

- L'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement, dans le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- Le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- La préservation et la valorisation de notre patrimoine pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre, et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- Une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Sur l'axe préservation et valorisation du patrimoine, la collectivité mène une politique de réhabilitation et de modernisation des équipements culturels sur l'ensemble du territoire. Entre tradition et modernité, le patrimoine portois s'incarne parfaitement dans la thématique. De la Pointe des Galets aux portes de Mafate, l'histoire de cette ville riche en innovation présente un patrimoine social, architectural et culturel. L'âme et l'identité de cette ville sont bercées de multiculturalisme certes, mais aussi d'une force et d'une volonté d'œuvrer au développement économique et sociale de La Réunion.

La cité entre océan et montagnes, après s'être construite comme ville, devient un lien environnemental : un pari naturel.

A l'instar de son nouveau Parc Boisé et ses arbres remarquables, Le Port se veut un écrin de verdure.

La ville de Le Port s'inscrit dans cette volonté de protéger, de valoriser et de transmettre aux générations futures un patrimoine vivant, un patrimoine durable.

La ville accueille naturellement des œuvres sous toutes ses formes dans l'espace public, c'est-à-dire au cœur des lieux de vie.

L'Art est accessible, visible par tous. C'est notamment en 2023, que la convention signée avec le Centre National des Arts Plastiques prend tout son sens dans le cadre du projet des « œuvres temporaires et ré-activables dans l'espace public ».

Cette convention a permis d'accueillir une artiste française d'origine marocaine, dans le paysage portois et de mener tout un travail de médiation autour de l'œuvre "Plateau du Ciel" de l'artiste Chourouk Hriech.

Il s'agit d'un volume, un véritable théâtre, d'ombres géantes (4mx4m) d'oiseaux et de végétations, jouant avec les formes et la lumière dans l'espace naturel du parc Boisé.

Ces différents niveaux de perception de l'œuvre, de l'artiste, de la technique, de l'échelle de l'œuvre, de la place de l'œuvre dans l'espace public sont primordiaux pour comprendre la démarche artistique.

Les médiations réalisées par les étudiants de l'école supérieure d'art permettent d'avoir un espace, un temps accordé à la compréhension de l'oeuvre et à l'expérimentation à la pratique 2D et 3D, et tout cela inspire, donne vie à des imaginaires.

Au regard de l'état des lieux, présentation de la stratégie envisagée pour atteindre le 100% EAC

La stratégie pour atteindre le 100%EAC va être de renforcer et d'améliorer l'existant avec les partenaires culturels autour de projets phares. La coordination du 100% EAC se fera par la Direction Culture et Patrimoine pour une optimisation de l'offre, des volets de médiations organisées avec les partenaires, des propositions de nouvelles collaborations, et mettre en place des projets de développement.

La collectivité a des équipements culturels importants. Ce sont de outils incontournables pour l'accueil et le développement d'actions d'éducation culturelle.

Le réseau de lecture public compte aujourd'hui plus de 3000m2, Le Cinéma Casino et bientôt la Microfolie sont dédiés à l'offre culturelle.

Actuellement l'ensemble des acteurs culturels du territoire sont impliqués dans la vie culturelle de la ville.

Aussi il est question de mutualiser davantage pour améliorer le fonctionnement et la cohérence des missions de chacun. Pour cela, va être mis en place des temps d'échanges pour travailler sur le développement de l'éducation artistique et culturelle.

Chaque structure est très consciente des enjeux pour le territoire, les actions sont concertées et partagées avec les différents partenaires.

3.3. Moyens budgétaires et humains actuellement mobilisés au niveau du territoire (grandes masses)

Information

Merci de préciser pour chaque champ les montants en euros.

Précisions sur les moyens budgétaires et humains actuellement mobilisés au niveau du territoire

Toute l'action de la direction culturelle est dirigée vers le public portoï et en particulier dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. C'est une volonté très forte liée aux spécificités du territoire. Historiquement la ville s'est inscrite depuis le début des années 1980 dans une démarche de développement culturel. C'est ainsi que sont créées de grands projets artistiques tant dans la diffusion, la formation, la création.

Les écoles d'art sont nées, la salle de musique actuelle "Kabardock", un théâtre sous les arbres (théâtre en extérieur avec la particularité d'avoir sur scène des arbres), l'association Village Titan qui a portée de nombreux projets sur la ville.

Toutes ces entités sont nées de la volonté de proposer une offre culturelle la plus large possible, proposant ainsi des parcours de sensibilisation, de découverte, d'expérimentation.

Et dans le même temps susciter et repérer en mettant en place un cursus pour les jeunes qui souhaitent développer leur vie artistique.

La contribution de la ville en termes d'accompagnement financier de fonctionnement de ces structures s'élève à 1 800 000 euros par an.

Vient s'ajouter la valorisation des mises à dispositions gratuites des différents équipements, elle s'élève à environ 1 100 000 euros.

Les sites culturels gérés directement par la ville sont dédiés prioritairement pour l'éducation culturelle de tous les publics.

La programmation est conçue avec les différents partenaires et permet un travail partagé, cohérent qui peut bien entendu et qui doit être amélioré.

Fonds propres de la collectivité

400000

Apports de partenaires (autres collectivités dont département et région ; État...)

Fonctionnement : financement des actions Politique de la ville, ANCT, DAC : 150 000 euros

Cité éducative : 80 000 euros

DAAC : 9000 euros

Investissement : aménagement et réhabilitation des lieux d'accueil DPV : 400 000 euros

Ville : 400 000 euros

État : 400 000 euros

Apports en mécénat

0

Autres apports

Non communiqué

Services de la collectivité en charge de l'objectif 100% EAC et moyens humains mobilisés

Actuellement :

Direction Culture et Patrimoine dont médiathèques : 25 agents Direction vie éducative : 3 agents

Objectifs sur les 5 ans à venir :

DCP : 30 agents

DVE : 20 agents (avec les agents périscolaires et mercredis loisirs)

CCAS : 1 organisateur CLSH, 25 agents animateurs CLSH, 10 agents de la petite enfance

Information finale

La délibération confirmant l'engagement de l'organe délibérant dans la démarche visant à atteindre l'objectif 100% EAC a été votée ou le sera avant la fin de l'année.

Oui

Attention

Votre dossier passera automatiquement en instruction lorsque vous cliquerez sur le bouton "Valider" ci-dessous. Vous ne pourrez alors plus le modifier.

Si vous souhaitez encore apporter des modifications à votre dossier, il vous est conseillé d'attendre pour le valider. Un brouillon est automatiquement enregistré.

J'ai bien compris que mon dossier ne pourra plus être modifié une fois validé.

Oui

Information importante

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.

Annotations privées

Explication

Après concertation entre les deux instructeurs, merci de cocher la case correspondant à votre avis final sur le dossier

Attention

Merci de NE PAS accepter / refuser / classer sans suite les dossiers instruits. La décision de labellisation 100% EAC est conjointement prise et cosignée, après avis des services concernés, par le préfet de région et le recteur d'académie.

Observations de l'instructeur Culture

Non communiqué

Observations de l'instructeur Éducation

Non communiqué

Avis final après concertation des deux instructeurs Culture et Éducation

Non communiqué

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_164-DE



Messagerie

Email automatique, 29 septembre 23 17:09

[Votre dossier n° 14316497 a bien été déposé (Label 100% EAC)]Bonjour Mme Manuelle Pellissier, Votre dossier n° 14316497 a bien été reçu par le secrétariat général du HCEAC et transmis aux services chargés de l'instruire. Bonne journée

Email automatique, 29 septembre 23 17:09

[Votre dossier n° 14316497 va être examiné (Label 100% EAC)]Bonjour Mme Manuelle Pellissier, Votre dossier n° 14316497 va maintenant être examiné par les services chargés de l'instruire. Bonne journée